



Ouagadougou, le 10 FEB 2022

N° 2022-00352 /MEFP/SG/DGB/DEB

**Le Secrétaire général chargé de l'expédition  
des affaires courantes**

**A**

**Mesdames et Messieurs les Présidents de  
Conseil d'administration des Sociétés d'Etat et  
des Sociétés à participation majoritaire de l'Etat**

**-OUAGADOUGOU-**

**Objet :** orientations pour la gestion budgétaire et financière  
dans le cadre de l'expédition des affaires courantes.

**Mesdames et Messieurs les Présidents,**

En attendant la formation du nouveau gouvernement, je vous invite à observer la plus grande prudence dans la gestion budgétaire et financière des sociétés vous concernant.

A cet effet, vous voudriez bien vous réserver d'engager des dépenses qui ne seraient pas strictement indispensables au fonctionnement courant de vos structures notamment, les engagements de nouveaux contrats, les dépenses relatives aux séminaires, ateliers, formations, missions et rétributions.

En dehors des dépenses courantes, pour toutes les autres dépenses, vous voudriez bien requérir l'approbation préalable des autorités de tutelle technique des sociétés concernées. A défaut, l'avis préalable du Ministère de l'économie, des finances et du plan devra être sollicité.

Tout en vous invitant à privilégier la concertation avec les différents acteurs de la chaîne de la gestion budgétaire et financière des sociétés vous concernant, je vous prie d'agrée, **Mesdames et Messieurs les Présidents**, l'expression de ma parfaite considération.

  
**Seglaro Abel SOME**  
Chevalier de l'Ordre national



**Ampliation :** SEM le Président du Faso